

# QUOTACLIMAT, GRAVE MENACE POUR LE DÉBAT ÉNERGÉTIQUE

L'association QuotaClimat avait pour ambition initiale de pousser les médias audiovisuels à traiter beaucoup plus les questions climatiques. Mais elle s'est donnée plus récemment une tout autre mission : lutter contre ce qu'elle appelle la désinformation environnementale dans les médias.

Elle le fait via un Observatoire des médias sur l'écologie créé l'an dernier avec le financement du ministère de la Culture, de l'Arcam et de l'Ademe. Le problème est que QuotaClimat fait sciemment un amalgame entre le climato-scepticisme et le débat nécessaire et légitime sur la politique énergétique du pays.

Le 22 octobre dernier, l'association QuotaClimat organisait à l'Assemblé nationale un colloque portant sur la lutte contre « *l'essor de la désinformation climatique* ». Il était parrainé par le député socialiste Stéphane Delautrette et était soutenu, selon QuotaClimat, par près de 100 parlementaires issus essentiellement du Nouveau Front populaire. Sont intervenus, entre autres, Agnès Pannier-Runacher, ex-ministre de la Transition écologique, Jean-François Soussana, président du Haut Conseil pour le climat, Bénédicte Lesage, membre du collège de l'Arcam, et Livia Saurin, secrétaire générale adjointe de France Télévisions.

Le même jour, QuotaClimat rendait public un rapport réalisé avec les ONG Data For Good et Science Feedback intitulé « Cartographie de la désinformation climatique dans les médias français et brésiliens ». La présence du Brésil tient au fait que la COP30 se tient cette année dans ce pays. L'association QuotaClimat a parfaitement



PAR  
LÉON THAU

le droit de contester des prises de positions, des informations ou des désinformations qu'elle juge mensongères et dommageables sur les questions climatiques et énergétiques. Le problème est quand la vérité de QuotaClimat devient une vérité d'État imposée par des institutions de la République. Depuis 2023, l'organisation a ainsi multiplié les saisines auprès de l'Arcam, 22 au total, dont seulement trois avec succès.

## Amalgame douteux

Le colloque du 22 octobre a été sans grand intérêt avec une succession de plaidoyers *pro domo*. Seule voix discordante, celle d'Agnès Pannier-Runacher. Elle s'est déclarée « *contre toutes les formes d'atteintes à la liberté de la presse. On ne peut pas définir une forme de bien-pensance* ». Il s'agit bien de cela.

QuotaClimat a été créé en 2022 par trois assistantes parlementaires avec pour ambition de pousser les médias à aborder plus souvent les questions climatiques. Il s'agissait d'imposer « *un quota d'informations environnementales* » dans les médias audiovisuels français représentant 20 % de temps d'antenne. Mais l'association s'est ensuite donnée une autre mission : dénoncer la désinformation environnementale et faire taire les voix dissonantes et discordantes sur la transition énergétique.



## **TRANSITIONS & ÉNERGIES DÉFEND DEPUIS PLUS DE SIX ANS LA NÉCESSITÉ DE MENER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.**

L'association entend faire interdire les propos qui lui semblent contraire à ce qu'elle estime être la vérité climatique et énergétique et pousse à l'adoption d'une loi visant à réprimer la « désinformation environnementale ». *Transitions & Energies* défend depuis plus de six ans la nécessité de mener la transition énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mais se méfie comme de la peste des vérités d'État. Et plus encore de celles de QuotaClimat qui fait un amalgame douteux entre le climato-scepticisme et le débat légitime et nécessaire sur la politique énergétique. Elle considère, par exemple, que s'interroger sur l'opportunité d'investir dans les renouvelables, c'est du climato-scepticisme !

« Nous avons basculé dans une nouvelle forme de déni climatique où ce n'est plus l'existence du changement climatique qui est niée mais la confiance dans la viabilité des solutions et la légitimité des messagers qui sont remises en cause », affirme Eva Morel, secrétaire générale de QuotaClimat.

### **Connivence avec des institutions de la République**

Il est difficile de voir en quoi s'interroger sur de nouveaux investissements massifs dans des capacités renouvelables dans un pays qui produit en surabondance une électricité décarbonée à 95 % avec des records de surproduction et qui a dans les tuyaux des dizaines de GW de capacités éoliennes et solaires supplémentaires, c'est du climato-scepticisme !

Et on peut parler de connivence avec des institutions de la République. QuotaClimat bénéficie du soutien financier de l'autorité publique de la communication, l'Arcom, pour 28 000 euros en 2024, et de l'agence publique de la transition énergétique, l'Ademe (150 000 euros). Cela signifie qu'une autorité et une agence publiques financent une association qui dénoncent les propos climatiques et énergétiques qu'elle juge déviants, notamment auprès de cette même autorité. Et ce n'est pas tout. Le ministère de la Culture a apporté une subvention de 350 000 euros via le plan France 2030. On se demande ce que vient faire le ministère de la Culture sur ce terrain...

La grande ambition aujourd'hui de QuotaClimat est de faire graver dans le marbre législatif la censure des débats sur la politique énergétique. Une proposition de loi a été déposée par le député Stéphane Delautrette. Elle serait portée par une coalition de près de 100 députés. Si elle était adoptée, elle aurait pour effet de verrouiller totalement l'information sur les sujets liés à la transition énergétique. Plus de questionnement sur le prix de l'électricité, les ZFE (zones à faible émission), les éoliennes, le véhicule électrique... Il s'agirait de « fausses informations » sanctionnées par l'Arcom.